Nations Unies S/2008/10/Add.7

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 février 2008
Français
Original : anglais

Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen

Additif

Conformément à l'article 11 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et en application du paragraphe 7 de la note du Président en date du 19 décembre 2007 (S/2007/749), le Secrétaire général présente l'exposé succinct ci-après.

La liste des questions dont le Conseil de sécurité était saisi au 2 février 2008 figure dans le document S/2008/10/Add.4 en date du 7 février 2008.

On trouvera dans le présent additif la liste des questions sur lesquelles le Conseil de sécurité s'est prononcé au cours de la semaine qui s'est achevée le 23 février 2008. Les dates indiquées pour chaque question sont celle où le Conseil en a entamé l'examen en séance officielle et celle de la séance officielle la plus récente qu'il a tenue sur la question.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité (5 novembre 1999; 18 février 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à sa 5839e séance, le 18 février 2008. En vertu de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire, il a invité le représentant de la Serbie, qui en avait fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan (11 juin 2004; 19 février 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à sa 5840e séance, le 19 février 2008. Conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, il a invité Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, à participer au débat.

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
(8 mai 1996; 20 février 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à sa 5841e séance, le 20 février 2008. Il a procédé au vote sur le projet de résolution S/2008/107, établi au

08-33237 (F) 270508 140608

cours de consultations préalables, qui a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 1800 (2008).

La situation en Somalie (17 mars 1992; 20 février 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à sa 5842e séance, le 20 février 2008. En vertu de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire, il a invité le représentant de la Somalie, qui en avait fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Il a procédé au vote sur le projet de résolution S/2008/113, présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 1801 (2008).

La situation au Timor-Leste (15 décembre 1975; 21 février 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à sa 5843e séance, le 21 février 2008. En vertu de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire, il a invité les représentants des pays suivants : Australie, Brésil, Japon, Nouvelle-Zélande, Philippines, Portugal, Slovénie et Timor-Leste, qui en avaient fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, il a invité Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer au débat.